

### Objectifs

#### Etre capable de :

- Apporter la connaissance des normes relatives aux E.P.I à propos des chutes de hauteur
- Informer sur la méthode employée pour l'exécution des contrôles de ces équipements

#### Public

Personne devant effectuer des vérifications d'E.P.I au sein d'un organisme spécialisé ou d'une entreprise

### Programme

**Rappel :** Ces vérifications sont désormais obligatoires selon les arrêtés du 19 mars 1993 et 24 juillet 1995 Vérification générale périodique des E.P.I

- Vérifications visuelles
- Essais de fonctionnement hors chute
- Théorie basée sur la réglementation et la normalisation
- Contrôle des équipements avec check-list des dotations utilisées :
  - EN 353-1 : anti-chutes mobiles sur support d'assurance rigide
  - EN 353-2 : antichute mobiles sur support d'assurance flexible
  - EN 354 : longes
  - EN 355 : absorbeurs d'énergie
  - EN 358 : système de maintien au travail
  - EN 360 : anti-chutes à rappel automatique
  - EN 361 : harnais d'antichute
  - EN 362 : connecteurs
- Présentation des différents types de registres, comment les remplir
- Utilisation de ces fiches lors de l'exercice pratique
  - Conclusions et décisions à prendre
  - Enregistrement sur le registre de sécurité
- Test de contrôle des connaissances par questionnaire pratique
- Analyse et actions correctives
- Validation d'aptitude au travail en hauteur dans la catégorie du stage suivi

#### Durée

1 jour soit 7 heures

### Pédagogie

Exposé / Débat - Etudes de cas - Exercices pratiques - Vidéo - Livret stagiaire

#### Effectif maximum

10 participants